



FRANCE FORMATION SECURITE REUNION
Centre de formation aux métiers de la sécurité

MAC CQP APS

**MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES CQP D'AGENT DE
 PREVENTION ET DE SECURITE**

Selon l'arrêté du 27/02/2017

DUREE DE FORMATION :	NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION :
<p>31heures ou 24 heures si personne titulaire d'une formation valide de sauveteur secouriste du travail (SST) au moment stage. A sa demande, la personne est dispensée du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours ».</p>	<p>Minimum 5 stagiaires et maximum 12 stagiaires par session.</p>
PRE REQUIS :	
<p>- Etre titulaire de la carte professionnelle (copie à fournir)</p>	
INTERVENANT :	
<p>Intervenants avec 3 années d'expérience continue en qualité de formateur en Sécurité générale ou incendie ou avec 3 années d'expérience continue sur site dans les métiers liés à la sécurité</p>	
DATES ET HORAIRES :	
<p>Les dates et les horaires de la formation sont établis en fonction des dates prévisionnelles mises en place par FFSR.</p>	
LIEU :	
<p>Dans notre centre de formation à Quartier Français.</p>	
LES MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :	
<p>FFSR mettra à disposition tous les moyens techniques et pédagogiques au bon déroulement de la formation. Moyens techniques : ordinateur, vidéo projecteur, power point, mini films, livret de formation, mallette pédagogique et EPI (équipement de protection individuel). - PC de sécurité - Système de sécurité incendie de catégorie A. - Zone pratique - Matériels informatiques (système informatisé pour les QCM)</p>	
OBJECTIF :	
<p>Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.</p>	

PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION**1^{ere} Partie : Gestes élémentaires de premiers secours (7 heures)**

<u>Séquence 1</u>	Intervenir face à une situation d'accident	7 heures
	Savoir: <ul style="list-style-type: none">- situer le cadre juridique de son intervention- réaliser une protection adaptée- examiner la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie- faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'établissement- secourir une victime de manière appropriée.	

2^{eme} Partie : Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4 heures)

<u>Séquence 2</u>	Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle	4 heures
	Connaître : <ul style="list-style-type: none">- les évolutions récentes du livre VI ; le code de déontologie- le principe d'exercice exclusif - les conditions de détention et d'usage des armes - les obligations relatives au port des uniformes et des insignes- la non-confusion avec un service public- les concepts de légitime défense, d'atteinte à l'intégrité physique des personnes, de liberté d'aller et de venir- les articles 53 et 73 du code de procédure pénale- la non-assistance à personne en danger- l'omission d'empêcher un crime ou un délit- les principes de respect de la vie privée et du droit de propriété - le secret professionnel	

3^{eme} Partie : Compétences opérationnelles générales (7 heures)

<u>Séquence 3</u>	Gérer les conflits	3 heures 30
	Maitriser les origines des conflits et les mesures de prévention des conflits. Savoir : <ul style="list-style-type: none">- traiter une agression verbale- gérer ses émotions- adopter des techniques verbales et un comportement adapté aux différentes missions (contrôles des accès, filtrage, etc.)	Dont 2 heures de pratique

<u>Séquence 4</u>	Maîtriser les mesures d'inspection filtrage	3 heures 30
	Connaitre : <ul style="list-style-type: none"> - le cadre législatif des palpations de sécurité et de l'inspection des bagages - les modalités d'agrément - les éléments générateurs de situations conflictuelles lors de ces missions Maîtriser les techniques - d'inspection visuelle des bagages - de la palpation 	Dont 2 heures de pratique

4^{eme} Partie : Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 heures)

<u>Séquence 5</u>	Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes	1 heures 30
	Savoir définir la menace terroriste et comprendre son mécanisme : <ul style="list-style-type: none"> - définition du terrorisme (les atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation et à l'autorité de l'Etat) - les différents types de terrorisme (Vigipirate) - historique du terrorisme moderne (liste des précédentes attaques) - méthodologie du terrorisme - motivation du terrorisme Connaitre les différents modes opératoires traditionnels : <ul style="list-style-type: none"> - attentats aveugles - attentats suicides - prises d'otages et exécution - attaques avec armes de guerre Connaitre les différentes menaces terroristes émergentes : <ul style="list-style-type: none"> - la menace de produits et matières nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosives (NRBC-E) - la menace informatique 	
<u>Séquence 6</u>	Connaître les niveaux de risque associés	1 heure
	Comprendre le niveau de risque en France : <ul style="list-style-type: none"> - rappel : Vigipirate / l'état d'urgence / l'état de guerre Savoir ce qu'est une cible potentielle et comprendre pourquoi : <ul style="list-style-type: none"> - processus de raisonnement - sites sensibles, population ciblée 	
<u>Séquence 7</u>	Connaître les différents matériels terroristes	1 heures
	Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes : <ul style="list-style-type: none"> - armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.), présentation d'une arme factice - les différents explosifs (solide, liquide, vrac) - les engins explosifs improvisés (EEI), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif) - sécuriser les lieux en cas de découverte de matériel. 	

<u>Séquence 8</u>	Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes	1 heures
	Savoir cultiver son comportement Savoir combattre les habitudes et les routines : <ul style="list-style-type: none"> - être attentif, vigilant et dissuasif - respecter les procédures Savoir développer ses connaissances en matière de détection de la radicalisation violente et la prévention du terrorisme	
<u>Séquence 9</u>	Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes	1 heure
	Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects Reconnaître les comportements suspects (le profiling) Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) Capacité de restituer à sa hiérarchie le fruit de ses observations	
<u>Séquence 10</u>	Savoir entretenir sa culture de la sécurité	30 minutes
	Savoir utiliser le retour d'expériences Savoir participer à l'évolution des procédures de sécurité Savoir s'informer	
<u>Séquence 11</u>	Se protéger soi-même	2 heures 30 dont 1 heure 30 de mise en pratique
	Comprendre comment agir en cas d'attaque et suivant le type d'attaque (armes, engins explosifs improvisés, etc.) : <ul style="list-style-type: none"> - actes réflexes - courir, se cacher, combattre en dernier recours, démonstrations, mesures de mise en sécurité immédiate, pratique 	
	Protéger	
	Savoir protéger et diriger les personnes vers une zone en sécurité	
<u>Séquence 12</u>	Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention	2 heures dont 1 heure de mise en pratique
	Savoir alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie, suivant sa situation au cours de l'attaque : <ul style="list-style-type: none"> - Témoin direct, présent lors de l'attaque (ou caché à proximité immédiate des terroristes) - Témoin indirect, spectateur de l'attaque (en sécurité, à distance) Capacité à établir un compte-rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace	
	Faciliter l'intervention des forces de l'ordre	
	Comprendre comment faciliter l'intervention des unités de la gendarmerie ou de la police : <ul style="list-style-type: none"> - attitudes et comportements - à l'intérieur de la zone d'attaque ou à l'extérieur - connaître les missions du centre opérationnel de police (COP) Savoir se mettre à disposition des forces de l'ordre et appliquer leurs consignes : <ul style="list-style-type: none"> - être un citoyen sensibilisé 	

	Sécuriser une zone	
	Savoir établir un périmètre de sécurité et assurer son efficacité : <ul style="list-style-type: none"> - dans l'urgence et post-attentat - contrôle des accès - attitudes et comportements en rapport avec le danger élevé - prendre en considération le risque de sur-attentat 	
<u>Séquence 13</u>	Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger	30 minutes
	Connaître: <ul style="list-style-type: none"> - les blessures par balles (notions : pneumothorax, hémorragie) - les blessures par explosions (notions : blast et projectiles) 	
<u>Séquence 14</u>	Notions de secourisme « tactique »	1 heure 30
	Comment agir face à des blessés suite à des plaies par balle(s) ou blessures suite à des explosions Présentations visuelles : pansement compressif, combat gauze, tourniquet, démonstration, pratique pour une sensibilisation Dégagement d'urgence d'une personne blessée pour : <ul style="list-style-type: none"> - la soustraire à un danger réel, vital, immédiat et non contrôlable - réaliser à l'abri les gestes d'urgence sur une personne blessée 	Dont 1 heure de mise en pratique
<u>Séquence 15</u>	Alerter les secours	30 minutes
	Savoir effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation traumatique du blessé aux services de secours	

A LA FIN DE LA FORMATION, IL EST REMIS A CHAQUE STAGIAIRE :
- Une attestation en fin de formation - Un livret de formation CQP APS
VERIFICATION DES ACQUIS EN FIN DE FORMATION :
Une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances de stagiaires – 10 questions à réponses courtes
Arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité
Article 1er : Le présent arrêté définit, pour chaque activité privée de sécurité relevant du titre 1er du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences, mentionnés à l'article R. 625-8, nécessaires pour le renouvellement de la carte professionnelle.
Article 4 - II : Le stage s'effectue dans un délai de vingt-quatre mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.
Article 3 : L'agent n'ayant pas renouvelé sa carte professionnelle dans les délais requis par l'article R. 612-17 du code de la sécurité intérieure et qui effectue une nouvelle demande de carte professionnelle pour l'exercice de la même activité doit justifier de la réalisation d'un stage, selon les modalités définies par le présent arrêté, dans un délai de douze mois avant la date de sa nouvelle demande de carte professionnelle.

FFSR centre de formation : 95, avenue Mahatma Gandhi, Quartier Français 97441 Sainte-Suzanne

TEL : 02.62.50.73.24. GSM Rémy Rège : 06.92.25.92.12

ffsr@ffsreunion.fr

N° SIRET : 452173750 00038- Déclaration d'activité: 98 97 03005 97 - Agréments : CPNEFP/ CQPAPS n° 9707010201

Membre du Syndicat Professionnel de la Formation en Prévention et Sécurité (FPS)

